

# **Compte rendu du Conseil Municipal de la séance du vendredi 11 décembre 2015**

**Président de séance** : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE

**Présents** : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, Maire  
Monsieur Michel GUILBERT, Monsieur Jacques TOUBOULIC, Monsieur Georges SEBILLAUT, Adjoint  
Monsieur Jean-Louis DROUARD, Monsieur Antonin GIBERT, Madame Patricia NOREL,  
Madame Mélanie BRESSION, Madame Anne MILLOT, Monsieur Gérard JOVET,  
Monsieur Dominique GUERIN DE VAUX, Madame Caroline DALLE-NOGARE, Madame Anne COLLINOT, Conseillers

**Représentés** : Madame Laurence HOURLIER par Madame Anne MILLOT

Secrétaire(s) de la séance: Anne COLLINOT

Début de séance : 20 h 00

## **Ordre du jour:**

- Décisions Modificatives pour l'installation d'un système d'alarme et pour le remplacement de l'ordinateur du Relais Services Publics
- Coût des dépenses de fonctionnement de l'école de Châtel-Censoir.
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Clamecy pour l'année scolaire 2013 - 2014.
- Mise à disposition de la salle polyvalente pour l'école lors de leur soirée tartiflette et loto.
- Modification et remplacement des contrats de location des garages et de la salle polyvalente.
- Versement d'une subvention supplémentaire pour le Comité des Fêtes.
- Fin de contrat de location des 3 mobil-homes du Camping.
- Renouvellement de la DSP eau potable et assainissement collectif.
- Accusé de réception de la demande de subvention Feader pour le chemin communal.
- Choix des 3 garants pour l'ONF
- Deux conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec VNF.
- Révision des statuts de la CCAVM.
- Révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
- Adhésion de 3 nouvelles communes à la CCAVM
- Remerciements du Club de Foot de Châtel-Censoir.
- Divers.

Le Maire demande aux élus s'il peut ajouter deux points à l'ordre du jour:

- La création de poste d'adjoint technique territorial de 1ere classe et recrutement
- Diminution du temps de travail de Mr ROLIN Alain

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

Les compte- rendus des Conseils Municipaux des 23 octobre 2015 et 18 novembre 2015 sont adoptés à l'unanimité.

1) DÉCISIONS MODIFICATIVES POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ALARME ET LE REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR DU RELAIS SERVICES PUBLICS (D 2015 074)

Suite au cambriolage qui a eu lieu dans les bâtiments communaux début décembre, Monsieur le Maire revient sur la sécurité des employés et des locaux. Celle-ci n'étant pas jugée suffisante, il propose de mettre en place un système d'alarme. Lors de ce cambriolage, l'ordinateur du Relais Services Publics a été détérioré et doit donc être remplacé.

Pour ce faire, deux décisions modificatives sont nécessaires :

Système d'alarme	
Débit	Crédit
C/ 2135 opération 296 "Aménagement du local de foot" : - 5 000.00€	C/ 2135 : + 5 000.00 €

Achat ordinateur	
Débit	Crédit
C/ 2135 opération 296 "Aménagement du local de foot" - 1 300.00 €	C/ 28183 opération 289 "Achat ordinateur". +1 300.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renforcer la sécurité, remplacer l'ordinateur et adopte les décisions modificatives.

2) COÛT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE CHÂTEL-CENSOIR (D 2015 075)

Le Conseil Municipal fixe le tarif de participation aux frais de fonctionnement de l'école pour 2015 pour les classes maternelles et primaires de Châtel-Censoir.

Le tarif est fixé en fonction des frais réels de fonctionnement de l'école.

COÛT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Électricité	8 662,30 €
Eau / assainissement	306,32 €
Autres matières et fournitures	64,16 €
Fournitures d'entretien	2 273,20 €
Fournitures de petit équipement	157,80 €
Fournitures scolaires	8 142,55 €
Locations mobilières	2 021,60 €
Honoraires	1 166,50 €
Télécommunications	1 056,47 €
Entretien de bâtiments	1 438,01 €
Salaires et charges du personnel	25 513,44 €
<b>Montant total des dépenses</b>	<b>50 802,35 €</b>

La somme annuelle de 643.07€ par enfant sera facturée aux communes dont les enfants sont scolarisés à Châtel-Censoir. Il s'agit des communes suivantes :

- ASNIÈRES SOUS BOIS,
- BROSSES,
- BOIS D'ARCY,
- CHAMOUX,
- LICHÈRES SUR YONNE,
- LUCY SUR YONNE,
- ARMES
- MERRY SUR YONNE

### 3) PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE CLAMECY (D 2015 076)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer aux frais de fonctionnement des écoles de Clamecy pour l'année scolaire 2013 / 2014 pour un montant de 291.00€ par enfant. Cette participation ne concerne qu'un seul enfant.

### 4) MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'ÉCOLE

Le Maire informe les élus qu'un voyage scolaire sera organisé en fin d'année. Afin de financer le projet, deux événements seront organisés, à savoir une soirée tartiflette le 30 janvier 2016 et une soirée loto le 1er avril 2016. Les parents d'élèves sollicitent de la commune, la gratuité de la location de la salle polyvalente, qui sera utilisée à ces deux occasions.

Les élus acceptent de prêter la salle mais demandent que le ménage de la salle et de la cuisine soit effectué par leurs soins.

### 5) MODIFICATION DES CONTRATS DE LOCATION DES GARAGES COMMUNAUX ET DE LA SALLE POLYVALENTE (D 2015 077)

Les contrats de location des garages communaux n'ayant pas été remis à jour depuis longtemps, le Conseil Municipal approuve le nouveau contrat et accepte de réduire la durée de préavis de congés de 3 mois à 1 mois. Le contrat de location de la salle polyvalente a également été remis à jour.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les baux et contacter les locataires actuels afin de procéder à la modification du bail.

### 6) SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES (D 2015 078)

Le Comité des Fêtes de Châtel-Censoir, ayant dû faire face à des dépenses imprévues lors du passage du train de bois, la Municipalité leur accorde une subvention complémentaire pour palier à ces dépenses.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention complémentaire de 100€.

### 7) FIN DE CONTRAT DE LOCATION DES 3 MOBIL-HOMES DU CAMPING

Monsieur le Maire informe les élus que la location des 3 mobil-homes du camping sont arrivés à échéance. Une demande de rachat à été envoyée à la société propriétaire. Celle-ci nous fait une proposition de vente de 5 800€ par mobil-home, soit 17 400€. Or, il apparait que leur vétusté ne soit pas prise en compte. Il convient donc de leur répondre que nous sommes prêts à leur offrir 1 000€ par mobil-home. En cas de refus de leur part, la société se verra dans l'obligation de venir les chercher à une date précise sous peine de quoi une pénalité par jour de retard pourrait être appliquée.

Monsieur Guilbert fait savoir à l'ensemble du Conseil qu'une subvention pourrait nous être attribuée dans le cadre du contrat canal. Monsieur Touboulic propose un achat en leasing avec option de rachat avec valeur résiduelle.

#### 8) CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (D 2015 079)

Suite à la convocation en date du vendredi 4 décembre 2015, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du mercredi 10 avril 2015 le Conseil Municipal a décidé du principe de la délégation par affermage du service public de l'eau potable.

Après négociations et analyse des critères de jugement des offres, la proposition de la société VEOLIA EAU a été retenue.

Tarifs de base valeur 1 <sup>er</sup> janvier 2016	
<u>Part fixe:</u> 78,00 € HT / an / abonné	<u>Part proportionnelle:</u> 0,9450 € HT / m <sup>3</sup>

Dans ces conditions, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2025 . La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 9) CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ( D 2015 080)

Suite à la convocation en date du 4 décembre 2015, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du mercredi 10 avril 2015 le Conseil Municipal a décidé du principe de la délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif.

Après négociations et analyse des critères de jugement des offres, la proposition de la société VEOLIA EAU a été retenue.

Prix sans les coûts d'exploitation des nouveaux investissements réalisés par le Délégué et la Commune :

Tarifs de base valeur 1 <sup>er</sup> janvier 2016	
<u>Part fixe:</u> 74,00 € HT / an / abonné	<u>Part proportionnelle:</u> 0,8583 € HT / m <sup>3</sup>

Prix avec les coûts d'exploitation des nouveaux investissements réalisés par la Commune (traitement des boues et dégrilleur) et avec l'exploitation de l'autosurveillance mise en place par le Délégué.

Tarifs de base valeur 1 <sup>er</sup> janvier 2016	
<u>Part fixe:</u> 74,00 € HT / an / abonné	<u>Part proportionnelle:</u> 1,1518 € HT / m <sup>3</sup>

Dans ces conditions, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2025.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 10) ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION FEADER POUR LE CHEMIN COMMUNAL.

Monsieur le Maire fait part aux élus de la réception d'un accusé de réception concernant notre demande de subvention au fond Feader pour le chemin forestier.

#### 11) CHOIX DES 3 GARANTS POUR L'ONF ( D 2015 081)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 11 avril 2014, a procédé à la désignation des membres de la commission chemins, bois, cimetière. Ceux-ci sont chargés notamment de s'occuper de surveiller les coupes de bois en forêt communale de Châtel-Censoir.

Par ailleurs, trois garants doivent être désignés afin de suivre la bonne exécution des travaux et le respect de la réglementation en matière d'affouage notamment.

Il est proposé de nommer comme garants :

- Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIÈRE, Maire
- Michel GUILBERT, Adjoint
- Dominique GUERIN DE VAUX, Conseiller

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce choix.

#### 12) CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AVEC VNF A LA HALTE NAUTIQUE (D 2015 082)

Le Maire informe les élus que par convention, Voies Navigables de France (VNF), met temporairement à disposition de la commune de Châtel-Censoir une partie du domaine public fluvial lieu dit devant St Marc, voie d'eau du Canal du Nivernais PK 132,4600, rive gauche pour une surface de 2887.5m<sup>2</sup>. Cette occupation a pour but l'entretien de la halte nautique.

La redevance de base annuelle s'élèvera à 3 750.10 euros. Cette convention prend effet le 01 octobre 2015 pour se terminer le 30 septembre 2016. A l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer cette convention avec VNF.

#### 13) CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AVEC VNF PRISE ET REJET D'EAU (D 2015 086)

Le Maire informe les élus que par convention, Voies Navigables de France (VNF), met temporairement à disposition de la commune de Châtel-Censoir une partie du domaine public fluvial, voie d'eau rivière de l'Yonne PK 28.300 rive droite pour une surface d'emprise de 10.00m<sup>2</sup>. Cette occupation a pour but le rejet de la station d'épuration.

La redevance de base annuelle s'élèvera à 479.61 euros.

Cette convention prend effet le 01 janvier 2015 pour se terminer le 30 septembre 2019.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer cette convention avec VNF.

#### 14) RÉVISION DES STATUTS DE LA CCAVM ( D 2015 083)

La Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) se trouve dans l'impossibilité de mettre en oeuvre l'intégralité des compétences prévues. Le Maire présente aux élus le projet de modification des statuts, soumis par le Président de la CCAVM, proposant aux communes de conserver certaines compétences, à savoir :

- Le tourisme,
- L'aide financière et étude et la voirie,
- Travaux annexes de voirie et ouvrage d'art.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la modification des statuts ainsi présentée.

#### 15) RÉVISION DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Monsieur Le Préfet a envoyé un document concernant le schéma départemental de coopération intercommunale. Or, il apparaît que ce document comporte des erreurs. Le Conseil Municipal attend donc le nouveau schéma de révision afin de se prononcer sur le sujet.

#### 16) ADHÉSION DE 3 NOUVELLES COMMUNES À LA CCAVM

Le Président de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan a fait savoir que l'adhésion de trois nouvelles communes était en pourparler actuellement. Le conseil Municipal n'y voit pas d'objections particulières.

#### 17) CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE (D 2015 084)

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ere classe à temps complet à compter du 1er janvier 2016.

#### 18) RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (D 2015 085)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter un adjoint technique territorial principal de 1ere classe et à signer le contrat de travail.

#### 19) REMERCIEMENTS DU CLUB DE FOOT DE CHÂTEL-CENSOIR

Le Maire informe les élus des remerciements du club de foot pour le versement d'une subvention octroyée à leur association.

#### 20) DIVERS

- Un courrier de Madame Pot fait état de difficultés de circulation en raison du stationnement des véhicules dans la rue de Montillot. Conscients du problème, les élus vont réfléchir à une solution pour résoudre cela.
- Un arrêté d'interdiction de stationnement sera pris prochainement au carrefour de la route de Montillot et de la route d'Asnières-sous-Bois, sur la Départementale n°100.
- Monsieur Le Maire invite l'ensemble du personnel communal aux voeux du Maire et de son Conseil Municipal le lundi 21 décembre 2015 à 18h00 à la Mairie.
- Le Maire et le Conseil Municipal presenteront leurs voeux aux administrés le dimanche 10 janvier 2016 à 16h00 à la salle polyvalente, et la traditionnelle galette des rois sera partagée.

Fin de séance à 21H50.